

Projet d'acquisition foncière - Cap La Houssaye à Saint-Paul Enquête publique du 1^{er} au 17 octobre 2019



Le Conservatoire du littoral mène depuis 20 ans des acquisitions foncières sur le site du Cap La Houssaye (200 hectares acquis) afin de préserver ce paysage exceptionnel de savane, plus grand espace restant des côtes ouest et sud où la végétation herbacée est dominante.

Appuyé par de nombreux acteurs, il vise à restaurer et maintenir les pratiques traditionnelles de pastoralisme (cabris péi, bœufs moka) et de brûlage dirigé indispensables à la préservation du site contre les espèces ligneuses envahissantes (Cassi, Acacia et Zepinar). Il s'agit également de conforter son accès au public avec des aménagements respectant la fragilité et la rareté du milieu, le site étant très fréquenté pour la course à pied, le vélo, la marche, les balades à cheval, etc.

Par arrêté préfectoral, le Préfet de la Réunion a prescrit l'ouverture des enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire relatives au projet d'acquisition foncière sur le Cap La Houssaye par le Conservatoire du littoral. Ce projet a pour objectif de finaliser la maîtrise foncière du site pour le restaurer (150 hectares à acquérir) et le mettre en valeur via un plan de gestion global qui fera l'objet d'une large concertation.

Cette enquête publique se déroule du 1^{er} au 17 octobre inclus sur le territoire de la commune de Saint-Paul où, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, le public pourra prendre connaissance des dossiers et formuler ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

Le commissaire-enquêteur se tiendra par ailleurs à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de Saint-Paul (le 1^{er} octobre de 09h à 12h ; le 17 octobre de 13h à 16h) et à la Mairie-Annexe de Plateau-Caillou (le 03 octobre de 09h à 12h ; le 10 octobre de 13h à 16h).

Le Conservatoire du littoral invite les réunionnais à s'intéresser au projet et à donner leur avis. Le dossier d'utilité publique est disponible à l'adresse suivante : <https://urlz.fr/aDA2>

Le Conservatoire du Littoral est un établissement public national chargé d'acquérir des espaces naturels dans les communes littorales pour en conforter la vocation naturelle. Conformément à la loi, après acquisition, ces espaces sont confiés à la gestion d'une collectivité ou d'une association selon des principes qui concilient amélioration de la qualité des milieux naturels et accueil du public.

A La Réunion, le Conservatoire est déjà intervenu sur près de 1900 ha, dont plus de la moitié sont gérés par le Conseil général, la CIVIS ou le TCO, sur des sites tels que La Grande Chaloupe, Bois Blanc, Pointe de Trois-Bassins, Pointe au Sel, Le Souffleur, l'Etang du Gol, Grande-Anse ou encore Anse des Cascades.